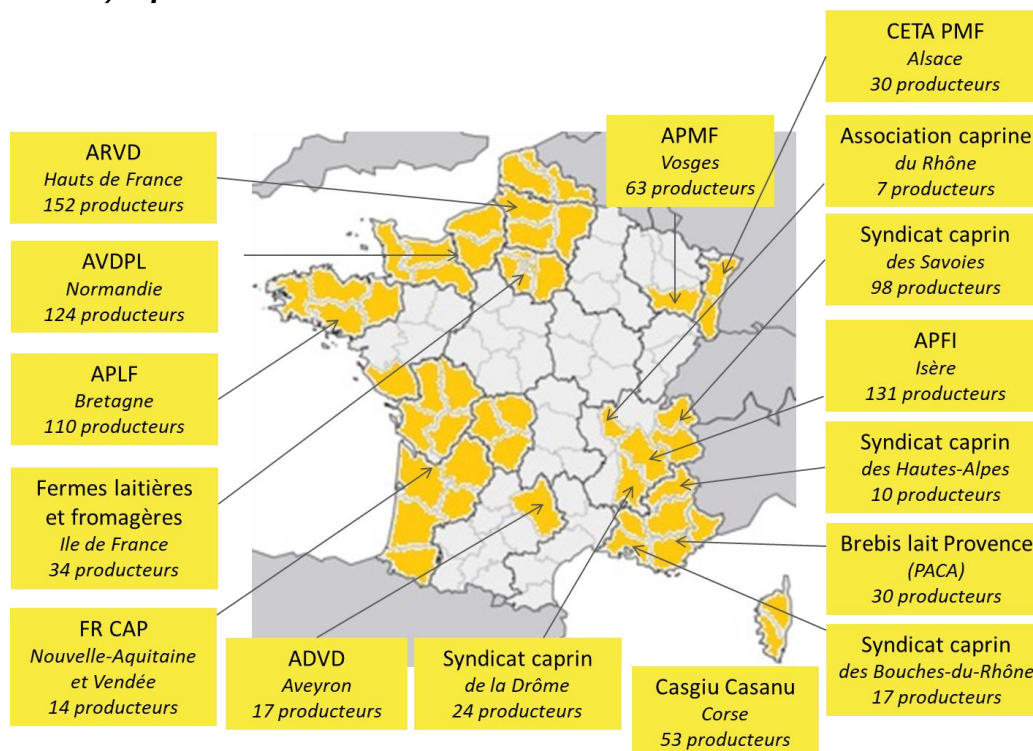




L'Association Nationale des Producteurs Laitiers Fermiers

L'ANPLF, Association Nationale des Producteurs Laitiers Fermiers, regroupe à ce jour 16 organisations et 914 producteurs adhérents (dont environ 50% en bovin, 40% en caprin et 10% en ovin) répartis sur le territoire.



Pourquoi l'ANPLF ?

Les producteurs laitiers fermiers sont non seulement éleveurs/producteurs de lait, mais également transformateurs et souvent affineurs. Par ailleurs, pour la plupart, ils assurent eux-mêmes la commercialisation de leurs produits finis. Dans le cadre de l'activité de transformation, qui est absolument centrale dans leur métier, ces producteurs font face à des préoccupations et des enjeux très spécifiques et qui sont communs aux trois espèces laitières (bovine, caprine, ovine). Il s'agit en particulier des questions de réglementation sanitaire, de technologie et de valorisation des produits.

Jusqu'à récemment, la structuration nationale des producteurs laitiers fermiers passait par les structures historiquement présentes dans le secteur agricole et organisées par espèce animale. Or, il est apparu nécessaire aux producteurs laitiers fermiers de pouvoir parler d'une seule voix, quels que soient l'espèce laitière concernée et les produits laitiers fabriqués.

L'ANPLF a donc été mise en place pour assurer la représentation et la défense des producteurs fermiers des 3 espèces laitières. Sa gouvernance reflète la diversité (espèces, zone géographique, pluralisme syndical...) et le poids relatif des organisations adhérentes. Elle bénéficie d'une indépendance d'action, notamment vis-à-vis des structures de représentation agricoles classiques et des filières industrielles, ce qui n'exclut pas des possibilités de collaboration avec elles. Elle met les producteurs en réseau, à l'échelle locale, nationale et européenne, et leur permet ainsi de mieux défendre leurs intérêts individuels et collectifs.



Comment adhérer à l'ANPLF ?

L'ANPLF regroupe des structures locales (départementales, régionales,...) représentatives de producteurs laitiers fermiers. **Le montant annuel de l'adhésion est de 50 €/producteur représenté** à verser par la structure.

En s'acquittant de cette cotisation, la structure devient « membre actif » de l'ANPLF, et peut participer aux décisions. De plus, l'ANPLF garantit à ses adhérents que le budget auquel ils ont contribué sert entièrement à des projets et des thématiques laitières fermières.

Quelques thèmes de travail de l'ANPLF

- **L'assistance technique et syndicale en cas d'alerte sanitaire**

Dans certains cas d'alertes sanitaires graves, les producteurs concernés et leurs structures peuvent avoir besoin d'un appui au niveau national sur les aspects techniques et syndicaux. L'ANPLF dispose des compétences et des contacts administratifs pour apporter cet appui à ses adhérents.

- **Assurance « pertes d'exploitation »**

L'ANPLF travaille à la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer les pertes d'exploitation suite à une alerte sanitaire (manque à gagner de l'arrêt de la vente et/ou de la fabrication, perte temporaire d'image auprès des consommateurs, ...). En effet, ce type de perte est actuellement peu pris en compte par les assureurs, alors que cette question constitue une véritable préoccupation pour les producteurs laitiers fermiers.

- **Le vadémécum « lait et produits laitiers »**

Ce document du Ministère de l'Agriculture sur lequel les inspecteurs locaux se basent pour réaliser leurs contrôles est « stratégique », puisque les résultats des contrôles sont désormais rendus public dans le cadre du dispositif « Alim'confiance ». En 2017, l'ANPLF a demandé et obtenu des modifications de ce vadémécum, pour l'adapter davantage à l'activité fermière. Mais plusieurs points nécessitent encore des améliorations et le travail continue en 2018.

- **Le Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène européen**

Plusieurs membres de l'ANPLF ont participé dans le cadre de FACEnetwork – l'association européenne des producteurs de fromages et produits laitiers fermiers et artisanaux - à l'élaboration du nouveau Guide de bonnes pratiques d'hygiène communautaire validé par la Commission européenne depuis décembre 2016 et publié en Français depuis décembre 2017. Ce document apporte des compléments et des améliorations par rapport au GBPH Français. FACEnetwork prépare actuellement les outils qui aideront à diffuser ce Guide partout en Europe dans le cadre de formations. L'ANPLF fait partie de ce nouveau partenariat européen, et organisera de premières formations en France en 2018.

De plus, en tant que membre actif de **l'association européenne** FACEnetwork, l'ANPLF se positionne sur des dossiers importants, comme l'application de la Loi « INCO » (étiquetage nutritionnel,...) ou la réglementation sur les contrôles officiels, en cours de révision.

Les notes d'INFO de l'ANPLF sont à votre disposition !

L'ANPLF tente de collecter l'expérience de terrain et les connaissances des techniciens de son réseau pour les mettre à disposition des producteurs dans le cadre de notes d'information. A ce jour, les notes suivantes sont à votre disposition sur demande (anplf.info@gmail.com) :

- INFO 1 (décembre 2016) : **étiquetage nutritionnel**
- INFO 2 (septembre 2017) : **le GBPH européen**
- INFO 3 (janvier 2018) : **l'étiquetage des produits laitiers fermiers**

